

Commune de Breil sur Roya
06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juillet 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 11 Juillet 2006 à 19H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mr Gilbert MARY, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Mireille PALLANCA, Mme Marinette CHOUAT, Mr Serge DURERO, Mme Christiane TORRELLI, Mr Michel MASSEGLIA.

Etaient absents : Mr Pierre ANTONETTI, Mr Marc GINCOURT, Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI, Mme Marie-Lou ALLAVENA qui donne procuration à Mme Marinette CHOUAT, Mme Lucie BONNET, Mme Josiane VACCARI qui donne procuration à Mr Joseph GHILARDI, Mr Claude RIA.

Secrétaire de Séance : Mme Laure PASTORE.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19H00.

Informations diverses :

Correspondance du Directeur Départemental de l'Equipement concernant le maintien de 3 postes à la subdivision de Breil sur Roya.

Dans le cadre du redéploiement des moyens humains, seul 2 postes seront maintenus au lieu de 3 pour la subdivision de Breil sur Roya. Pour tenir compte des situations personnelles, le Conseil Général a accepté qu'un des emplois transférés au titre du transfert des routes nationales d'intérêt local, soit sur la subdivision départementale de Menton. Aussi, a-t-il pré-positionné une des trois personnes sur ce dernier poste, l'alternative pour cet agent consistant à rejoindre Plan du Var ou Nice (centre administratif).

Les engagements pris ne sont pas respectés, **Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il exprimera son profond désaccord ainsi que celui du Conseil Municipal sur cette restructuration.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

16 Mai 2006 :

Avenant à la Convention de location d'un appartement sis 4, chemin des Oliviers à Breil sur Roya

Est accepté la location de l'appartement à l'Agent et son concubin à partir du 01 Mars 2006.

16 Mai 2006 :

Avenant à la Convention de location du logement de fonction de la Trésorerie de Breil.

Fin de la Convention de location : 31 Juillet 2006.

16 Mai 2006 :

Location habitation de loisirs dans le Camping municipal sis 650, promenade G. Clémenceau à Breil sur Roya.

Montant : 600 euros/mois (charges comprises)

Durée : Du 01^{er} Avril 2006 au 30 Juin 2006 inclus

18 Mai 2006 :

Avenant à la décision d'institution de la Régie du Camping.

Modification de l'Article 4 de la décision d'institution permettant ainsi l'encaissement des redevances du Camping par Carte Bleue.

19 Mai 2006 :

Institution d'une Régie de recettes unique pour le CLSH et la Cantine Municipale.

Régie unique créée à compter du 01^{er} Juin 2006.

Lieu : C/O Crèche Municipale sis 255 Bld Jean Jaurès à Breil sur Roya.

24 Mai 2006 :

Tarif de location des Gîtes communaux année 2006

Le tarif des Gîtes communaux n° 5047 – 5048 – 5049 est modifié pour l'année 2006.

20 Juin 2006 :

Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec l'institut HONORE Formation.

Durée : du 25/10/2006 au 27/10/2006

Montant : 680,00€TTC/jour

27 Juin 2006 :

Contrat infogérance société SIVEA Informatique

Prix de la prestation : 25.084,08€An

Durée : 3 ans à compter du 01^{er} Juillet 2006

27/06/2006 :

Renouvellement de la location d'un appartement à un professeur des Ecoles, situé 200 Rue René Cassin à Breil

Durée : 1 an à compte du 01^{er} Juillet 2006
Montant du loyer : 300,00€charges comprises

27/06/2006 :

Fin de la location d'un appartement à un professeur des Ecoles, situé 200, rue René Cassin à Breil

Cette Décision prend effet à compter du 30 Juin 2006

27/06/2006 :

Location d'un appartement à un professeur des Ecoles, situé Quartier Graiou à Breil

Durée : Année scolaire 2006-2007

A partir du 01/08/2006 jusqu'au 30/06/2007 inclus

Montant du loyer : 300,00€charges comprises

27/06/2006 Contrat de crédit bail pour véhicule Citroën Jumpy combi confort 8/9 places avec Citroën financement

Prix de la prestation : 445,91€mois

Durée : 61 mois à compter du 01^{er} Juillet 2006:

Approbation du Procès Verbal de la séance du 12 Mai 2006.

Monsieur Michel MASSEGLIA n'approuve pas le procès verbal et notamment le passage concernant le Syndicat Mixte de traitement de collecte et de traitement de déchets ménagers et assimilés.

A ce titre, **Monsieur le Maire** afin de clarifier le débat, propose comme convenu lors du dernier Conseil Municipal la Motion suivante (pièce jointe).

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Dans le cadre du financement des activités de l'Ecole Jean Moulin, notamment les sorties scolaires, il convient d'attribuer une subvention à l'Ecole Jean Moulin pour un montant de 2.983€

Approuvé à l'Unanimité

2- ENQUETE PUBLIQUE SUR LES SOURCES

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du Mardi 06 Juin 2006 au Jeudi 22 Juin 2006 inclus, diligentée par le commissaire-enquêteur Monsieur Paul GIULIANI, concernant les enquêtes préalables,

- à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection au titre de l'article L1321-2 du Code de la santé publique.

- A la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau au titre de l'article L213-13 du Code de l'environnement.

- A l'autorisation de prélèvement en vue de la consommation humaine au titre des articles R1321-6 à R 1321-14 du Code de la santé publique.

Et plus précisément les Sources :

- 1- de CIAMPI
- 2- LES JONCS
- 3- de LA MAGLIA
- 4- de PIENE BASSE
- 5- de CIAVANDOLA
- 6- de MANGIABO

Ainsi qu'à une enquête parcellaire pour l'acquisition de terrains situés dans le périmètre de protection immédiate, concernant les Sources : 1 – de CIAMPI , 2 – LES JONCS, 3 - de LA MAGLIA, 4 - de PIENE BASSE, 5 – de CIAVANDOLA, 6 – du MANGIABO.

Le Conseil Municipal émet un **Avis favorable** sur les conclusions du Commissaire-enquêteur.

3- TARIFS DES CAVEAUX CIMETIERES DE BREIL

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du cimetière de Libre et cimetières de Breil, il convient de délibérer sur le prix des constructions en tenant compte des coûts directs et indirects et des concessions comme suit :

Constructions : Enfeu 2 places : 2.060,00€H.T
 Enfeu 1 place : 1.250,00€H.T
 Caveau 4 places : 3.800,00€H.T

Un cahier des charges sera annexé au règlement général des cimetières pour la construction des chapelles sur le cimetière de Libre.

Approuvé à l'unanimité

4- C.L.S.H : Tarif Maternelle

Considérant l'extension des services du C.L.S.H en période extra scolaire, pour les enfants de la Maternelle de 16H30 à 18H00,

Considérant que la création de ce service ne nécessite aucun investissement matériel,

Monsieur le Maire propose, de fixer la participation des familles à 2,00€par jour et par enfant, pour une garderie de 16H30 à 18H00.

Approuvé à l'unanimité

5- REHABILITATION DU COLLEGE L'EAU VIVE

Suite à la demande du Conseil Général, le Conseil Municipal autorise le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes à déposer le permis de construire pour la réhabilitation du collège l'Eau Vive à Breil sur Roya et à réaliser les travaux sur une emprise d'environ 234m2 sur la parcelle section K n° 1077 m2 appartenant à la Commune.

Approuvé à l'unanimité

6- TARIFS CANTINE – GARDERIE

Dans le cadre du Contrat Temps Libre, afin d'améliorer la qualité du service de garderie et la pose méridienne, des animateurs répondent à l'objet du dispositif du Contrat Temps Libre mis en place avec la C.A.F.

A ce titre, il convient de créer un tarif comprenant deux parts fixes. La première étant le prix du repas 2,90€ et la deuxième le prix du service garderie-animation 0,20€

Monsieur le Maire propose, d'augmenter de 20 cts d'euro par jour et par enfant, la tarification de la restauration scolaire, soit : 3,10€ par jour et par enfant.

Approuvé à l'unanimité

7- QUESTIONS DIVERSES :

Madame Laure PASTORE Adjointe, propose d'attribuer :

a) Une subvention de 460€ au Syndicat des Exploitants Agricoles pour la Foire Agricole.

Approuvé à l'unanimité

b) Une subvention de 2.000€ à l'Union Nationale des Combattants (U.N.C) pour la fusion avec l'Association des Anciens Marins.

Adopté, 1 abstention

Monsieur le Maire propose une Décision Modificative Budgétaire communale (pièce jointe).

Participation des distributeurs d'eau dans le cadre du dispositif Fonds de solidarité pour le logement.

Monsieur le Maire propose de signer une Convention entre le Département des Alpes-Maritimes, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et la Régie municipale des eaux de la Commune de Breil sur Roya.

La présente Convention a pour objet de définir, conformément au règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L), les conditions de participation de la Régie municipale des eaux de la Commune de Breil sur Roya au dispositif de maintien du service public de l'eau pour les personnes et les familles éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence. Ce dispositif a un double objectif :

- répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés d'eau et leur éviter toute coupure.
 - Mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observations des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de précarité de mieux maîtriser leur consommation.
- La gestion du dispositif est confiée par le Département à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Approuvé à l'unanimité

Demande d'autorisation de passage dans le domaine communal

Monsieur le Maire, présente une demande d'autorisation de passage sur le domaine communal en zone N.D avec création de voirie.

Avis défavorable : compte tenu de la dangerosité du site et des règles d'urbanisme

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H00

Le Maire,

J.GHILARDI